



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

- N°20.7 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_207-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **29**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2025 – Requalification du groupe scolaire George SAND - budget PRINCIPAL

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

C.M. 14.04.2025
 - N°20.7 -

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2025 – REQUALIFICATION DU GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

Requalification Groupe Scolaire George Sand											
Opération 050											
Coût total opération :	10 891 546,80 €										
Autorisation de programme votée :	10 891 546,80 €										
Total subventions sollicitées :	778 745,59 €										
	778 745,59 € TTC										
Total Sub. Escomptées	4 676 960,00 € Etat - Fonds Vert (prévision à reverser à la baisse car les écoles ne sont plus prioritaires aux Fonds Verts)										
	Etat - DSFL/DETAT Fédér Département FiC 2023/2026 CAF Autres (Fiblois etc.)										
	1 716 960,02 € 260 000,00 €										
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	TOTAL REALISE AU 31/12/2024	Solde de l'opération à réaliser	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	10 891 546,80 €	87 032,73 €	10 804 514,07 €	218 000,00 €	450 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 636 514,07 €	- €	10 891 546,80 €
Recette : Chapitre 13	778 745,59 €	- €	778 745,59 €	- €	- €	- €	- €	- €	778 745,59 €		778 745,59 €
TDM	778 745,59 €	- €	778 745,59 €	- €	- €	- €	- €	- €	778 745,59 €		778 745,59 €
Recette : Autofinancement	8 326 151,87 €	78 372,07 €	8 247 779,80 €	212 381,81 €	414 129,28 €	2 926 182,00 €	2 507 880,00 €	2 007 880,00 €	447 668,48 €	268 453,77 €	8 326 151,87 €
Recette : CIVIA	1 786 649,34 €	8 600,66 €	1 777 988,67 €	5 615,19 €	35 760,72 €	73 818,00 €	492 120,00 €	492 120,00 €	410 100,00 €	268 453,77 €	1 786 649,34 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID) :

- Approuve l'AP/CP – Requalification groupe scolaire George SAND ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,



Stéphane RODIER

